

Édito

Bourghelloises, Bourghellois,

Le printemps est de retour, la végétation retrouve ses magnifiques couleurs, les animations réveillent notre village.

Les premières avaient justement pour thème, « la Nature » avec la balade nocturne, l'atelier compostage, le chantier à Chico Mendès et le nettoyage du village, et vous avez été nombreux à y assister.

D'autres animations festives sont aussi de retour comme le loto et le bal folk de l'Amicale laïque, les concerts de l'harmonie l'Avenir de Bourghelles, le théâtre des Pétill'en scène, la deuxième Ronde des géants, la fête de l'école, ... La vie du village est rythmée par un ensemble d'acteurs, bénévoles des associations, élus, que je remercie pour leur implication pour animer notre commune. Enfin je n'oublierai pas de remercier le public, vous, Bourghelloises et Bourghellois, pour votre participation à ces activités.

Le début d'année correspond aussi, pour toutes les communes, à un état du bilan financier de l'année écoulée suivi d'une projection des dépenses pour l'année en cours. Je vous rassure, nos finances sont saines depuis de très nombreuses années, voire décennies ! et cela, nous le devons à une personne qui a toujours géré la commune comme son propre foyer. Cette personne vous la connaissez puisqu'il a été maire pendant 3 mandats et membre impliqué des équipes municipales successives du village depuis plus de 40 ans : je veux bien sûr parler de Monsieur Alain DUTHOIT. Grâce à sa gestion, j'ai commencé mon mandat en 2020, avec un budget excédentaire d'un million six cent mille euros ! De plus les investissements ont toujours été réalisés sans impact important sur les taxes.

Du côté des projets, nous allons continuer la rénovation des voiries. Un appel d'offres va être lancé pour la rue Doumer et la seconde partie de la rue Albert 1^{er}. Nous espérons pouvoir démarrer les travaux au dernier trimestre de cette année.

Le projet de médiathèque est en attente d'une décision du tribunal puisque qu'un riverain a déposé un recours contre la modification du PLU permettant de la construire en lieu et place du city stade. Cet espace sportif, en fonction du résultat de l'étude de faisabilité lancée sur décision du conseil municipal en septembre 2022, pourrait être repositionné en bas de la butte où il se trouve actuellement, et ainsi être ouvert également le dimanche. Avec l'espace jeux pour les plus petits et le terrain de pétanque qui seraient améliorés, cela renforcerait ce lieu de rencontre, de culture et de détente, pour enfants et adultes, très apprécié de tous.

La modification du PLU pour le projet de lotissement rue Barthou est en discussion entre la CCPC, la préfecture et la commune afin de vérifier si la procédure allégée, mise en avant par le cabinet conseil Auddicé, est valable. En effet la loi ALLUR de 2015 a modifié les délais d'évolution d'une zone à urbaniser en zone urbanisable.

Je terminerai cet édit, en vous souhaitant un agréable printemps et en espérant que la pluie fasse régulièrement des apparitions afin d'éviter la sécheresse de l'année dernière, et vous invite dès à présent à restreindre votre consommation d'eau puisque le département a été placé en état de vigilance depuis le 14 avril.

Votre Maire, Franck Sarre

n° 26 - PRINTEMPS 2023

 bourghelles.com  www.facebook.com/bourghelles/

Agenda

La 2^{ème}
ronde des
géants
le 11 juin



Échos

Prix de
l'action
pédagogique
pour le
conseil des
jeunes



Vie pratique

Rappel :
Interdiction
de brûler des
végétaux à
l'air libre!



Carnet

Mariage
d'Inès
ASLOUM
et Nicolas
ALTOMARE



Cérémonie des vœux

Dimanche 15 janvier, après la projection d'une vidéo présentant les associations et activités bourghelloises, ce sont les élus du conseil des jeunes qui ont animé cette cérémonie sous forme d'interview journalistique.

Après s'être présentés, ainsi que leurs actions et projets, ils ont interrogé à tour de rôle, la première adjointe Sophie Fenot, qui a exposé les principaux évènements de l'année écoulée, illustrés par une projection de photos ; ce fut ensuite au tour du maire de répondre à leurs questions concernant les gros travaux réalisés dans la commune en 2022, et pour certains, leur continuité, suivi d'une évocation des futurs projets.

Grace à cet entretien dynamique et enjoué, l'auditoire n'a pas vu le temps passer !

M. le Maire a ensuite rendu hommage à cinq personnalités communales qui nous ont quittés en 2022 : Jean Béarée, Daniel Thomas, Marie-Pierre Loosveldt, notre centenaire Jeanne Descamps et Max Lefebvre.

Il a terminé son discours en mettant à l'honneur le personnel du secrétariat en pleine mutation : Nathalie Raveschot, tout



d'abord, qui a remplacé Alice Lefebvre sur le poste d'agent administratif, Amandine Zimmermann, ensuite, secrétaire de mairie nouvellement embauchée, et Marie Delevoye, secrétaire



rédactrice à Bourghelles depuis 17 ans qui a souhaité évoluer dans une plus grande structure pour se consacrer aux activités scolaires.

Enfin Franck Sarre a remercié et présenté ses vœux aux personnes présentes : élus ou leurs représentants qui se sont déplacés pour cette occasion, ainsi que les présidents des associations, le personnel communal et les nombreux Bourghellois.

Il a aussi présenté et remercié les adjoints et conseillers municipaux très investis au sein de la commune et félicité le conseil des jeunes pour leur prestation.

La cérémonie s'est terminée par un moment de convivialité autour d'un buffet préparé par les membres de la commission « Fêtes et animations » aidés par les employés communaux.

RÉSULTATS COMPTABLES 2022 et BUDGET 2023

L'exercice comptable 2022 fait ressortir des dépenses de fonctionnement à hauteur de **762 726,18 €** pour des recettes qui s'élèvent à **1 046 059,14 €** soit un **résultat excédentaire** de fonctionnement de **283 332,96 €**. Concernant l'investissement, les dépenses se sont élevées à **807 573,19 €** pour un montant de recettes établi à **536 899,75 €**, soit un **déficit** d'investissement constaté de **270 673,44 €**.

Les restes à réaliser au titre des investissements 2022 s'élèvent à **55 351€** de dépenses non mandatées au 31 décembre 2022.

Le budget 2023 a été voté à l'unanimité sur les bases suivantes :

- une **affectation des résultats** cumulés des exercices antérieurs dont un **excédent d'investissement cumulé de 521 306,60 €** après avoir couvert le déficit 2022 et un **excédent de fonctionnement cumulé de 283 332,96 €**. Ces sommes seront reprises en recettes pour l'investissement 2023.

- le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière et de la taxe du foncier non bâti considé-

rant que la situation budgétaire ne le nécessitait pas.

Compte tenu qu'il est possible à partir de 2023 de fixer une **nouvelle taxe pour les résidences secondaires** dans les communes, il est décidé de retenir le taux de base **14,35 %** (ancien taux de la taxe d'habitation).

- le **budget prévisionnel de fonctionnement 2023** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 046 471 €** dont un **virement pour l'investissement de 251 112,10 €**.

- le **budget prévisionnel d'investissement** s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **1 289 913,58 €**.

Chantier nature participatif À plusieurs, on va plus vite !



Encadrés par Nathalie Deffrenne de l'association *Nord Nature Chico Mendès*, de nombreux Bourghellois ont répondu présents à l'appel du chantier nature participatif du **samedi 11 mars**.



Belle matinée productive sous un soleil printanier très agréable !

Le roncier autour de la mare a été rabattu, les saules ont été taillés et les branches ont servi à fabriquer 3 barrières pour protéger les petits fruitiers et consolider les garde-corps du pont.

Récompense pour les courageux bénévoles : la visite de quelques amphibiens qui se réveillent et un verre de l'amitié.

Et toujours dans la bonne humeur et l'éducation à la nature !

Un conseil des jeunes dynamique !

Vœux du maire

C'est sous la forme d'un JT que le conseil municipal des jeunes de Bourghelles a débuté la cérémonie des vœux cette année !

Nos journalistes en herbe ont présenté leur bilan de l'année écoulée.

Ils ont ensuite évoqué leurs projets :

D'abord, continuer le projet **des bacs potagers partagés** (entretenir, replanter, partager), ensuite étudier **l'aménagement d'un pump track** avec les élus (piste à virages et à bosses pour toutes sortes de roues), et enfin réussir à organiser avec l'aide d'associations bourghelloises une **course de caisses à savon !**

Puis ils ont continué en interviewant avec brio Mme Sophie Fenot, 1^{ère} adjointe, sur les actions réalisées dans le village et M. le Maire, Franck SARRE sur les projets à venir.



Bravo à eux pour leur dynamisme et leur implication lors de cette cérémonie !



Prix de l'action pédagogique

Le **mardi 7 février**, lors de la cérémonie de remise des prix de la campagne départementale du label « Villes et Villages Fleuris » à Le Quesnoy, le CDJ de Bourghelles a reçu le prix de l'action pédagogique, **suite à l'installation de bacs potagers sur le site Refuge LPO ainsi qu'à ses diverses actions pour mettre en valeur l'espace Chico Mendes.**

Les heureux lauréats ont reçu un hôtel à insectes pour les récompenser et les encourager dans leurs actions sur le cadre de vie et la préservation de la biodiversité à Bourghelles.

Entretien avant les plantations et installation de nichoirs

Le **samedi 4 mars**, nous nous sommes réunis pour nettoyer les bacs sur le site du jardin LPO (tailler, couper, ratisser) afin de les préparer pour le printemps.

Maintenant, il va falloir planter.



Avez-vous des idées ? N'hésitez pas à nous écrire en nous laissant un petit mot sur notre carnet dans la boîte près des bacs . Nous ne sommes pas des experts et nous acceptons toutes les remarques !

Merci d'ailleurs à M. ou Mme XX qui nous a laissé deux chaises de jardin près du banc en palettes.

Un bel endroit pour se reposer près des plantes et des oiseaux du verger.

D'ailleurs, nous avons posé trois nichoirs sur les pommiers. Vous les avez vus ? Nous espérons que les mésanges s'y installeront pour faire leur nid.

N'hésitez pas à nous le faire savoir quand vous passerez par là !!



« Bourghelles propre » les 17 et 19 mars : ENCORE TROP DE DÉCHETS !

Pour cette 6^{ème} édition des Hauts-de-France propres, quelques **400 kg de déchets** ont été ramassés !

Même si une amélioration a été constatée dans le centre du village, les axes principaux, les fossés et les talus étaient encore trop encombrés de déchets qui n'avaient rien à faire là !



N°1 des déchets dans le centre : les mégots de cigarette !

N°1 des déchets dans les fossés : les bouteilles d'alcool !

Merci aux élèves de l'école des Valettes qui ont fait le ramassage le vendredi ; merci aux Bourghellois, aux chasseurs, aux scouts de l'unité *la Rencontre* pour leur participation citoyenne !



Balade nocturne

La balade nocturne du **vendredi 17 mars** s'est déroulée cette année sous une météo douce et clémente.

Après le départ à 19h place de la mairie, nous nous sommes dirigés vers l'espace Chico Mendès où nous avons écouté des bruits d'oiseaux et d'animaux dans le noir, pour

nous familiariser avec la faune environnante.

Puis nous avons continué par le chemin des « Patûres » où une pause théâtre nous attendait en pleine nature, animée par la troupe « Pétil' en scène » : un conte haut en couleurs aux accents patois !

La balade s'est terminée à l'ancien stade de foot rue Albert 1^{er} où tous les participants se sont réunis autour d'un feu de joie pour écouter Oxanna, professeure réfugiée d'Ukraine, chanter et jouer quelques morceaux ukrainiens à la guitare .



Un moment de convivialité nous a enfin réunis avec soupes, vin chaud, petits pains et chamallows grillés préparés par l'équipe municipale.

Merci à tous pour votre participation à cette soirée sympathique.



Paris Roubaix 08 et 09 avril

Samedi 8 Avril était le jour J pour les concurrentes féminines et les coureurs amateurs. Si ces derniers avaient le choix le matin entre 3 niveaux de difficulté (70/145/170 km), **les femmes professionnelles ont dû parcourir dans l'après-midi 145 km dont 30 de pavés.** C'est 20 km de plus que l'année dernière tout de même ! Parties de Denain, les coureuses ont emprunté, sous un temps couvert mais sec, 17 secteurs pavés dont Mons-en-Pévèle et le Carrefour de l'Arbre qui comptent parmi les plus difficiles. Elles ont reçu de chaleureux encouragements lors du parcours dans Bourghelles et particulière-



ment sur le secteur 6 qui mène à Wannehain. C'est finalement la canadienne **Alison Jackson** qui succède sur le vélodrome de Roubaix à l'italienne Elisa Longo-Borghini. Deux françaises se classent aux 4^{ème} et 5^{ème} places.

Quant à Paris-Roubaix hommes, couru le dimanche, il a tenu toutes ses promesses sous une météo beaucoup plus agréable, avec ses chutes et ses crevaisons inhérentes à cette grande classique cycliste. Une foule nombreuse et décontractée était bien présente dans notre beau village pour exprimer sa passion et son plaisir communs.



Le mano a mano attendu entre Van Aert et **Van der Poel** a tourné rapidement à l'avantage de ce dernier, **petit fils de Raymond Poulidor**, peu après leur passage dans Bourghelles.

Le premier français Christophe Laporte termine dixième. Bravo à tous les participants professionnels et amateurs !

Nouvelle activité à Bourghelles

L'association *les Charmilles* vous propose un après-midi **Pétanque**, le **mercredi à partir de 14h** au boulodrome près du city stade. Rapportez vos boules, votre bois-

Concert de printemps

La salle communale était comble, le **1^{er} avril** pour le concert de printemps de *l'harmonie l'Avenir de Bourghelles*.



Après une première partie sur des morceaux qui ont fait voyager l'audience, c'est *l'ensemble de percussions de Nomain* qui a ravi le public au son des xylophone, métalophone, marimba, batterie, timbales, cloches, gong de feu.

Une très belle soirée !!



son sans alcool !

Renseignements auprès de Michel Verhaeghe au 06 80 43 05 35



Écologie, biodiversité et...balayage !

Vous les avez peut-être croisés au moment de leur passage : Ura et Ura-vif attelés avec la balayeuse pour nettoyer les pistes cyclables entre Bourghelles, Bachy et Cobrieux !

Une expérience étonnante et innovante lancée par le département du Nord.

Nombreux avantages : aspect écologique avec moins d'émission de gaz à effet de serre puisque la balayeuse est entraînée mécaniquement, offrir des débouchés de travail pour cette race locale, recréer des échanges avec les riverains, les passants, les cyclistes.



Ura et Ura-vif, deux frères Traits du Nord, 14 ans, 850 kg de muscles chacun !

QUE MANGENT VOS ENFANTS À LA CANTINE ?

Mercredi 1^{er} février, Christelle Descamps et Sophie Fenot, adjointes au maire, et Ingrid Lefebvre, responsable de la cantine de l'école des Valettes, se sont rendues sur le site **API LYS-Restaurations**, à Lys-lez-Lannoy, société qui détient le marché de restauration collective de l'école des Valettes, où elles ont été reçues par Mme Laura Planque, la référente pour Bourghelles.

Cette visite a permis de suivre la préparation des repas servis au self de l'école ! Une visite de l'entreprise complète, depuis l'arrivée et le stockage des produits frais et secs, en passant par l'épluchage et le conditionnement des crudités pour les entrées, la préparation sur place des soupes à partir de produits locaux, l'élaboration des pizzas (de la pâte à pain à la cuisson) et cela jusqu'au couloir de refroidissement de 65°C à 10°C, et au conditionnement des plats dans les chambres froides pour toutes les livraisons du lendemain.



Une entreprise familiale !

API est une entreprise familiale fondée en 1956 par Jean Debosque peu après avoir repris le magasin de ses parents, charcutiers-traiteurs, rue Nationale à Lille. Travaillant avec son épouse, il a rapidement développé une activité nouvelle : la livraison de repas à un restaurant d'entreprise avec 15 repas par jour pour le 1^{er} contrat !

Elle est aujourd'hui dirigée par la 2^{ème} génération de la famille. La 3^{ème} génération se prépare à prendre la succession dans le respect des valeurs d'origine du fondateur.

Le site LYS-Restaurations en quelques chiffres (site uniquement pour les scolaires) :

- 250 clients, avec 420 points de livraison (écoles)
- 3 tonnes de carottes (origine locale) pour préparer 1 entrée !
- 40 cuisiniers en 3X8
- 100 personnes (en comptant les chauffeurs/livreurs)
- 10 engagements :

- ◇ Vinaigrette maison : au miel, à l'orange, fromage blanc, à l'échalote associée judicieusement avec les plats
- ◇ Entrées simples : un élément principal complété d'un assaisonnement qui peut varier
- ◇ Potages cuisinés sur place à partir d'ingrédients de saison
- ◇ Des plats complets concoctés par les équipes, pour habituer les papilles des enfants aux vrais goûts des aliments, comme par ex: lasagnes, riz à la reine, spaghettis carbonara, parmentier de poisson blanc, poêlée calabraise... (des recettes-phares plébiscitées par les enfants)
- ◇ Des recettes végétariennes à base de légumineuses, céréales, légumes et aromates
- ◇ Des fromages à la coupe, à partir de meules ou fromages authentiques entiers
- ◇ Des gâteaux maison, à base de produits bruts et traditionnels : œufs, farine, sucre, beurre, yaourt, chocolat, fruits
- ◇ Chaque mois, un repas à thème et de nouvelles recettes sont proposés
- ◇ Les apports en sel et en matières grasses sont maîtrisés
- ◇ Digitalisation des menus et de la commande des repas



Une prestation conforme à



Avec **50%** de produits durables
dont **20% minimum** de produits Bio



Un engagement sur une prestation plus durable et responsable :

- En luttant contre le gaspillage alimentaire sur les cuisines et sur les restaurants scolaires
- En donnant la priorité aux achats locaux et aux denrées durables
- En remplaçant le plastique jetable par des conditionnements réutilisables

Une cuisine pour éveiller la curiosité des enfants et encourager les découvertes !

Envie de découvrir ou de cuisiner les recettes dégustées à la cantine à la maison ?

Une newsletter bimensuelle est disponible sur abonnement sur le site

www.lesptitstoques-api.fr ou en flashant ce QR Code !



INSCRIPTIONS RENTREE 2023 ECOLE DES VALETES

L'école accueille les élèves de la **PS au CM2** ainsi que les TPS - enfants nés en 2021.

Pour toute demande de renseignement ou de rendez-vous, contacter l'école :

03.20.64.53.21

ce.0593602v@ac-lille.fr

Lors du rendez-vous, merci de vous munir du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Les ateliers et animations proposés par Pévèle Carembault qui se sont déroulés dans notre commune

⇒ Animations « Nature »

Dans le cadre de l'ABC (Atlas de la Biodiversité Communautaire) en Pévèle Carembault, vous avez pu (et pouvez encore, jusque juin) vous inscrire à plusieurs sorties « Nature », dont 2 se sont déroulées dans notre commune, animées par Éric Dubois de l'association *Nord Nature Chico Mendès*.



• L'animation « *L'effraie t'effraie* », vendredi 3 février, a permis à une trentaine de personnes de se retrouver entre « chien et loup » dans la plaine de la Posterie pour en savoir un peu plus sur les chouettes et hiboux, en particulier la chouette chevêche Athéna, espèce protégée, et repérée dans ce secteur de prairies bordées d'arbres (en particulier des saules têtards où elle peut nicher).

Les participants, à l'écoute des bruits de la nuit, ont pu entendre les cris d'un couple et apercevoir le vol furtif de la chouette Athéna dans le ciel étoilé.



Quelques frissons...dans la nuit noire et fraîche à la fin de l'animation où chacun s'est isolé pour percevoir d'autres cris.

Malheureusement, pas de chouette effraie ce soir-là !

Et pour terminer, un moment de partage avec du chocolat et une tisane pour répondre aux dernières questions et écouter les derniers conseils.

À savoir : « Si vous découvrez une jeune chouette au sol, même tombée du nid, elle n'est pas nécessairement en danger !

La première chose à faire est de s'assurer, en restant à distance raisonnable pour n'être ni vu ni entendu, qu'elle n'est pas blessée.

Si vous constatez des blessures, il faut sans attendre **contacter la LPO Nord au numéro suivant : 07 72 22 51 40.**

En revanche, si la jeune chouette ne présente pas de signes apparents de blessure, vous pouvez vous éloigner sans bruit et continuer votre promenade en toute sérénité !

Si vous vous promenez avec votre compagnon à 4 pattes, il est nécessaire de le tenir en laisse ! » (LPO)

• « *Nature insolite* » à l'espace Chico Mendès : quoi de mieux pour un 1^{er} avril !

La pluie s'étant mise sur pause, l'animation s'est déroulée dans des conditions idéales et a ravi les enfants comme les adultes !

Éric Dubois avait prévu plusieurs activités :

Après s'être imprégnés du lieu, des odeurs, des bruits..., et avoir écouté plusieurs chants d'oiseaux présents, les participants ont été invités à collecter quelques éléments naturels, connus ou pas, afin de les observer, d'en discuter, de les identifier.

Puis tous sont partis à la recherche d'objets insolites issus du monde végétal ou minéral, disséminés sur le site par l'animateur. De jolies trouvailles !

Une « déambulation à la cime des arbres », encordés et munis de miroirs placés sous le nez, a permis d'avoir un autre regard sur ce qui nous entourait, et des sensations inhabituelles. Déstabilisant !

Chacun a ensuite créé « un tableau naturel » afin de mettre en valeur un détail choisi dans l'environnement. Moment artistique et poétique !



L'animation s'est terminée par une « partie de pêche » dans la mare pour découvrir ce milieu particulier. Nombreuses petites bêtes, larves, mollusques... et les premiers têtards !

⇒ L'art du compostage pour réduire ses déchets verts

Une trentaine de personnes sont venues assister à l'initiation au compostage proposée par Pévèle Carembault, le 5 avril à Bourghelles.



Thierry Marissael, guide composteur, a détaillé les rudiments de cet art qui permet de mieux gérer ses déchets verts du jardin et ses déchets de table biodégradables qui finissent trop souvent à la poubelle.

Après signature de la Charte, les participants recevront un composteur en bois, offert par Pévèle Carembault, à installer dans leur jardin.

Afin d'anticiper la généralisation du tri à la source des biodéchets prévue le 1^{er} janvier 2024, participez à un atelier compostage !

Il reste peut-être des places dans les communes voisines.

Prochainement

Concours « des Quartiers Fleuris » : FLEURISSEZ MAIS PAS SEULEMENT !

Depuis presque 20 ans, la commune est engagée dans la démarche liée au Label « Villes et Villages Fleuris » aujourd'hui élargi à LA QUALITE DE VIE, qui nous a valu d'obtenir une 3^{ème} Fleur en 2022.

Le concours des « Quartiers Fleuris », en plus d'être un challenge pour les habitants qui le souhaitent, nous permet également d'avoir une image globale des actions menées par les Bourghellois en ce sens.

En effet, tous les jardins visibles de l'entrée de la propriété ainsi que les façades sont notés par les membres du jury (Voir les détails et critères de notation dans le flyer joint).

Le concours est reconduit sous cette forme pour la 4^{ème} année.



Nouveau :

- Un seul passage du jury en juin/juillet (par anticipation de l'activation éventuelle d'une alerte sécheresse limitant voire interdisant les arrosages au cœur de l'été)
- Un questionnaire pour connaître vos actions pour préserver la biodiversité et la ressource en eau, ou tout simplement partager des conseils

Merci de déposer vos réponses au secrétariat de la mairie ; de plus des points supplémentaires vous seront comptabilisés pour le concours.



Vous avez certainement des talents et trésors verts cachés !

⇒ Si vous ne souhaitez pas que votre propriété soit photographiée, le signaler en mairie.

À NOTER DANS VOS AGENDAS :

Bal folk organisé par l'Amicale laïque, le samedi 6 mai, pour une initiation aux danses folk

Entrée : 5€ (Gratuit pour les enfants)
Restauration et buvette sur place



Théâtre avec la troupe Pétill'en scène

Après-midi et soirée spectacles par les troupes de théâtre amateur Pétill'en Scène, le samedi 3 Juin 2023, à la salle communale de Bourghelles :

- 16h (enfants) : *La voix des sages*, écrit et mis en scène par Juliette Lemille.
- 18h (adolescents) : *Un saut dans le passé*, écrit par Guillaume Moraine, mis en scène par Juliette Lemille.
- 20h (adultes) : *The conquest of Paradise*, écrit et mis en scène par Juliette Lemille.

Spectacles Pétill'en Scène

Samedi 3 Juin 2023

Salle communale de Bourghelles



**Restauration et buvette sur place
5 euros par spectacle**

Réservations sur Helloasso ou au 06.76.90.25.40.

Recherche de bénévoles pour l'événement.

2^{ème} Ronde des géants

Présente sur tous les continents, la tradition des géants est désormais un élément de notre patrimoine vivant. Notre géant *Gilbert de Bourghelles* fait partie de cette grande famille.

Le dimanche 11 juin prochain aura lieu la 2^{ème} Ronde de géants de La Pèvèle et d'ailleurs (la 1^{ère} ayant eu lieu en 2018) sur la place de Bourghelles. Une vingtaine de géants est attendue pour cette journée festive.

De nombreuses animations conviviales tout public seront proposées tout au long de cette belle journée, de 10h30 à 17 h30 :

- * Rigodons avec les géants
- * Cracheurs de feu
- * Jongleurs, Echassiers
- * Jeux d'Antan
- * Tarot divinatoire
- * Conteur et marionnettiste
- * Clown sculpteur de ballons
- * Lancer de bonbons
- * Maquillages et concours de déguisements médiévaux pour enfants
- * Concours de paniers garnis pour petits et grands
- * Animations ludiques diverses etc. ...

Le tout accompagné par l'harmonie L'Avenir de Bourghelles et la fanfare La Frontale.



**Entrée gratuite et petite restauration
Nous vous y attendons nombreux !**

Pour plus de renseignements, pour proposer votre aide..., contactez la présidente : Catherine Gérard
Tel : 06 09 99 45 31

Email : bcgerard@orange.fr

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 15 septembre 2022

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : celui de l'actualisation des tarifs du prestataire cantine. Le conseil municipal accepte d'ajouter ce point.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé par 16 voix pour.

1 - ADHÉSIONS SIDEN-SIAN

Le conseil municipal, par 16 voix pour, accepte de nouvelles adhésions.

2 - NOUVELLE CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE PRÉVENTION DU CDG59

Le Centre de Gestion du Nord fait évoluer ses services de santé et médecine du travail ainsi que ses tarifs.

Pour tenir compte de ces évolutions, le Centre de Gestion du Nord adapte sa facturation en supprimant les facturations à la journée ou demi-journée pour la remplacer par une contribution annuelle de 85 € par agent et 400 € la journée d'intervention pour des actions spécifiques.

Le conseil municipal, par 16 voix pour, autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

3 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CDG 59 POUR LA MISSION DE PROTECTION DES DONNÉES

Il est rappelé au conseil municipal qu'une 1^{ère} convention avait été signée pour 3 ans avec le CDG59 pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données (DPD).

Ce dernier intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au Règlement Général de Protection des Données.

M. le Maire précise que la commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui sera l'interlocuteur privilégié du DPD du Cdg59 et l'assistera dans ses missions. Cette mise à disposition est facturée par le CDG59 sur la base d'un coût horaire de 50 €. Il soumet au conseil municipal la signature d'une nouvelle convention pour 3 ans (coût estimé à 1800 €/3 ans pour un contrôle tous les 3 mois).

Le Conseil municipal, par 16 voix pour, décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

4 - ACTUALISATION DES TARIFS DE LYS RESTAURATION

Une délibération est nécessaire sur la revalorisation annuelle du prix du repas.

Le conseil municipal, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer cette nouvelle actualisation des tarifs de LYS RESTAURATION passant le prix du repas à 2,61 € HT soit 2,76 € TTC.

5 - PROPOSITION DE CONVENTION POUR LES LOCATIONS DE SALLE AVEC LES PROFESSIONNELS BOURGHELLOIS PROPOSANT DES ACTIVITÉS D'ANIMATION

Deux artisans proposent depuis septembre 2022 leurs activités (atelier parentalité et arts plastiques) sans être rattachés à une association. Après discussion, il est proposé dans un premier temps d'établir une convention de mise à disposition d'une salle à titre gratuit jusque décembre 2022.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, accepte de mettre en place une convention à titre gratuit jusque décembre 2022 et demande à ce que ces deux artisans présentent un bilan d'activité en fin d'année.

6 - DÉCISION MODIFICATIVE

Il est nécessaire de réaliser une décision modificative sur deux points : le premier concerne un virement de crédits de l'opération 120 « Aménagement rue Foch » à l'opération 121 « Aménagement rue Albert 1^{er}/8mai », le second pour permettre de régler les révisions de prix du marché de ces quartiers.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, accepte d'apporter au Budget Primitif 2022 les modifications reprises ci-dessus.

7 - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉCLARATION DE PROJET : AVIS DU CONSEIL

L'enquête publique concernant la déclaration de projet pour la construction d'une nouvelle médiathèque est terminée. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport d'analyse et ses conclusions. Chacun a pu prendre connaissance de ces documents sur le site de la commune.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a pour fonction de gérer et dynamiser la commune dans un but d'utilité publique. Or aujourd'hui une médiathèque fait partie de la vie du village.

Après avoir permis à chacun de s'exprimer et relevé quelques propositions et remarques intéressantes sur les prochaines étapes du projet, il propose au conseil municipal :

- De prendre acte de l'avis favorable des conclusions de l'enquête : 2 personnes ne sont pas d'accord avec cet avis favorable : Mme CUVELIER et Mme GÉRARD
- De tenir compte des trois premières recommandations suggérées par le commissaire enquêteur (la 4^{ème} ayant fait l'objet d'une explication auprès du demandeur) :
⇒ « Privilégier l'option permettant d'installer sur la parcelle concernée, un City-stade de nouvelle génération, la médiathèque d'une surface approximative de 200 m2 ainsi que les jeux pour enfants et le terrain de pétanque.

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 15 sept. 2022 (suite)

- ⇒ Si aux termes, d'une étude rigoureuse, il apparaît impossible d'installer tous les éléments énumérés précédemment sur la parcelle, la municipalité devra proposer un emplacement alternatif pour le City-stade dans une zone très proche du centre du village tout en y maintenant les jeux pour enfants et le terrain de pétanque.
 - ⇒ Dans tous les cas, j'invite l'équipe municipale à prendre en compte les remarques consignées dans les registres et qui insistent sur la nécessité de construire selon les normes environnementales les plus avancées et sur la nécessité de préserver le panorama du site et l'intégration du nouvel édifice dans la place du village. »
 - De créer un groupe de travail pour réfléchir aux services à proposer dans cette médiathèque
 - De lancer les études nécessaires pour déplacer le city dans l'environnement actuel, pour définir les activités, les services, les animations, pour examiner des propositions architecturales et évaluer les conséquences financières.
- En conclusion, le conseil municipal valide cette démarche.

8 - LANCEMENT DE L'ÉTUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE MÉDIATHÈQUE

Suite à cet avis favorable, M. le Maire propose maintenant au conseil municipal de lancer l'étude pour l'installation de la médiathèque. Il demande de l'autoriser à lancer les études nécessaires pour définir les activités, services, animations, l'architecture et étudier les effets financiers du projet.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention (M. HERMAN), autorise M. le Maire à lancer les études nécessaires pour déplacer le city dans l'environnement actuel, et concernant le « projet Médiathèque », de définir les activités, les services, les animations, d'examiner des propositions architecturales et évaluer les conséquences financières.

9 - RÉGULARISATION CADASTRALE POUR LE CHEMIN DES VALETES

Suite à l'intervention d'un géomètre, il avait été constaté que le chemin des Valettes était situé en partie sur le terrain de M. et Mme CUVELIER et qu'à l'inverse, des parcelles appartenant à la commune se trouvaient sur leur terrain et sur celui de Mme BOMART. Les démarches administratives vont maintenant être engagées pour la régularisation de ces parcelles. M. le Maire demande au conseil municipal son accord pour conserver le tracé du chemin actuel et pour racheter ou échanger les parcelles qui font l'objet de la régularisation.

Le conseil municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions (Mme CUVELIER et M. HERMAN), souhaite conserver le chemin sur sa lignée d'aujourd'hui et par 18 voix pour et 1 abstention (M. HERMAN), est d'accord pour transmettre un courrier à la famille CUVELIER pour le rachat ou l'échange de ces parcelles.

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022

1 – BUDGET : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Il est nécessaire de faire une décision modificative afin de permettre le règlement des charges de personnel, pour pallier un manque de crédits suite à une charge exceptionnelle, régler les dernières factures du parking, régler la maîtrise d'œuvre « réfection de voirie ».

Le conseil municipal, par 18 voix pour, accepte d'apporter au Budget Primitif 2022 les modifications reprises ci-dessus.

2 – ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2023, il peut sur autorisation du conseil municipal, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

3 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AFR

Le conseil municipal, par 18 voix pour, désigne M. Jean-Luc DELPORTE comme titulaire et Thierry HERMAN comme suppléant à l'Association Foncière de Remembrement.

4 – AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Après lecture des missions de la commune et celles de la CCPC, M. le Maire soumet cet avenant au conseil.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer cet avenant.

5 - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE À LA CRÉATION ET L'ENTRETIEN ULTÉRIEUR DE LA PISTE CYCLABLE RD 93 (ROUTE DE WANNEHAIN)

M. le Maire donne lecture de la convention de création et entretien de la piste cyclable RD93.

La commune aura en charge l'exploitation de la piste cyclable.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer la convention qui prendra effet pour une durée de 24 mois.

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 08 déc. 2022 (suite)

6 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU NORD : MISSION INTÉRIM POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT

Les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les mettre à disposition des collectivités de leur ressort pour assurer le remplacement des agents territoriaux momentanément indisponibles, effectuer des missions temporaires ou pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu.

M. le Maire précise qu'il sera nécessaire dans l'année de faire appel aux services du CDG pour assurer ce genre de mission.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à signer cette convention.

7– DIVERS : DÉPÔT D'UN RECOURS CONTRE LA DÉCLARATION DE PROJET DE LA MÉDIATHÈQUE

M. le Maire annonce au conseil qu'un recours a été déposé contre la Déclaration de Projet de la médiathèque, contestant tout d'abord la compétence de la CCPC et des aspects réglementaires de la procédure, et ensuite le caractère d'intérêt général et public de la construction d'une nouvelle médiathèque. Si ce recours est maintenu, le tribunal administratif sera amené à statuer sur cette requête.

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 09 février 2023

M. le Maire souhaite mettre à l'ordre du jour une régularisation pour alignement impasse FOCH.

Le conseil municipal, par 17 voix est pour.

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 15 SEPTEMBRE ET 8 DECEMBRE 2022 :

Les précédents-comptes rendus des 15 septembre et 08 décembre 2022 du conseil sont approuvés par 17 voix.

De plus, il est demandé par M. TREHAUT d'envoyer le compte-rendu du conseil municipal dans les plus ou moins 10 jours suivants.

2. SIGNATURE CONVENTION MAIRIE CONNECTEE :

Le (Cdg59), en partenariat avec la Fibre Numérique 59/62, propose un pack Mairie Connectée adapté aux besoins des petites communes. Le manque d'informations ne permet pas au conseil de délibérer.

Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

3. ADHESION ACCORD COLLECTIF RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a fixé une obligation de participation en qualité d'employeur à la garantie de maintien de salaire (volet prévoyance) à partir de 2025 et à la mutuelle (volet complémentaire santé) au personnel à partir de 2026 avec des minimums de participation fixés par décret.

Par 17 voix pour, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'adhésion à l'accord collectif relatif à la protection sociale complémentaire.

4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT (CCPC):

M. Luc FOUTRY, président de la CCPC, propose qu'un représentant de l'exécutif de Pévèle Carembault présente au conseil municipal l'action de l'intercommunalité et réponde aux questions qui peuvent se poser.

Le conseil propose les dates suivantes : 1^{er}, 8 ou 22 mars.

5. PARTICIPATION A L'ACHAT DE VELO ELECTRIQUE :

Pévèle Carembault renouvelle sa participation à l'achat de vélo électrique pour les habitants de la communauté de communes.

La CCPC propose une aide financière de 200 Euros, quel que soit le prix d'achat du vélo neuf. Le dispositif sera ouvert à partir du 3 avril 2023. Un formulaire de demande est à remplir sur demarches.pevelecarembault.fr. Nouveauté 2023 : Pévèle Carembault subventionne également l'installation d'un kit d'électrification d'un vélo standard à hauteur de 50% du prix avec un plafond à 100 Euros. Une enveloppe de 75 000 Euros est inscrite au budget pour cette opération. Le dispositif restera actif jusqu'à épuisement des crédits alloués. Les dossiers complets sont traités par ordre d'arrivée.

Le conseil municipal propose, comme l'année précédente, d'abonder pour les bourghellois cette aide à hauteur d'un budget de 1500 Euros, soit 100 Euros par vélo ou 50 Euros par kit. Les critères d'attribution seront identiques à ceux de la CCPC.

Par 17 voix pour, le conseil approuve l'abondement dans ces conditions.

Arrivée de Thierry HERMAN

6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DES ENROBES DES CHAUSSEES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD dans le cadre du soutien aux voiries communales :

Deux projets actuellement à l'étude sur la requalification des quartiers peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Nord dans le cadre du soutien aux communes de moins de 3 500 habitants.

Ces deux projets sont ceux déjà présentés et validés par le conseil municipal :

- ◇ Le réaménagement de la rue DOUMER et d'une partie de la rue POINCARE (Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 350 000 Euros HT).
- ◇ Le réaménagement de la fin de la rue ALBERT 1^{er} (Le coût prévisionnel s'élève à 250 000 Euros HT).

Synthèse du procès verbal du conseil municipal du 09 février 2023 (suite)

Il est rappelé que ces travaux portent sur les aménagements de trottoirs, de zones de stationnement, de la pose de bordures et de caniveaux, des espaces paysagers et enfin d'une réfection de la chaussée.

C'est sur ce dernier point qu'une subvention peut être obtenue auprès du Conseil départemental du Nord que l'on remercie pour son accompagnement.

Ces opérations de revêtement de chaussée sont estimées à 77 600 Euros HT pour la rue DOUMER et partie rue POINCARE, et à 68 055 Euros HT pour la fin de la rue ALBERT 1^{er}.

Le taux de subvention susceptible d'être attribué est de 50% du montant hors taxe soit 38 800 Euros pour la 1^{ère} opération et soit 34 027 Euros pour la seconde opération.

Il est précisé que l'appel d'offres sera lancé en Avril 2023 et que les travaux pourraient débuter en Août-Septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ◇ De valider le plan de financement prévisionnel évoqué ci-dessus.
- ◇ D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions mentionnées et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

La décision est votée à l'unanimité soit 18 voix pour.

7. REGULARISATION VENTE DE M. FOURMY A LA COMMUNE (CHEMIN COMMUNAL RUE ALBERT 1^{ER}) :

M. FOURMY a décidé de vendre les parcelles B1054 et B1058 dont il est propriétaire rue Albert 1^{er}, ces terrains sont encadrés par des voies communales.

Suite au passage d'un géomètre, il a été constaté que les voies communales passaient à certains endroits légèrement sur les parcelles de M. FOURMY. Il s'avère nécessaire, pour conserver le tracé actuel des chemins que la commune rachète une partie de ces parcelles d'une superficie de 38m².

Le conseil municipal, par 17 voix pour et une abstention (Mme WYTS) autorise M. le Maire à réaliser le rachat de ces terrains et d'effectuer les démarches administratives et financières pour ces acquisitions.

8. REGULARISATION REPRISE ALIGNEMENT IMPASSE FOCH :

Afin de permettre d'élargir la voirie de l'impasse FOCH et pour permettre aux véhicules de se croiser et de stationner, les propriétaires riverains acceptent de rétrocéder une partie de leur parcelle à la commune .

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à réaliser le rachat de ces terrains et d'effectuer les démarches administratives et financières pour ces acquisitions.

9. REGULARISATION REPRISE ALIGNEMENT LOTISSEMENT RUE DOUMER :

Suite à l'aménagement d'un lotissement sur des parcelles appartenant à M. et Mme WATTE et à l'application d'un nouvel alignement avec le domaine public, il est nécessaire de régulariser ces acquisitions foncières. Celles-ci concernent deux parcelles d'une surface totale de 34ca.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à réaliser le rachat de ces terrains et d'effectuer les démarches administratives et financières pour ces acquisitions.

10. REGULARISATION D'UNE PARCELLE DU CHRU :

Suite à l'aménagement de la place du village en 2008, une parcelle n°516 de 23m² appartenant au CHRU de Lille, n'avait pas fait l'objet d'une cession à la commune.

Le CHRU, suite à l'inventaire de son patrimoine, demande à la commune la possibilité de régulariser la situation.

Le conseil municipal, par 18 voix pour, autorise M. le Maire à réaliser le rachat de ce terrain et d'effectuer les démarches administratives et financières pour cette régularisation.

11. PREEMPTION EVENTUELLE SUR UNE PARCELLE RUE BARTHOU :

Un riverain a proposé de racheter à Mme DHELLEMMES le fond de son terrain situé rue BARTHOU pour une surface de 1000m². Toute cession de terrain est soumise à un droit de préemption de la part de la mairie. Cette parcelle fait partie d'un ensemble qui était classé 2AU afin de continuer le lotissement de la Planquette, un accès est prévu à cet effet. Cette parcelle n'étant pas constructible à ce jour, la municipalité doit se prononcer sur l'accord de cette vente.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter par 14 voix contre, 3 abstentions (Mme WYTS, M. HERMAN, M. VERHAEGHE) et une voix pour la préemption (M. DUTHOIT qui estime que l'acquisition de cette parcelle au prix de 35 000 Euros permettrait à l'avenir de poursuivre le projet initialement prévu).

Vous pouvez lire les comptes-rendus des Procès verbaux des conseils municipaux dans leur intégralité, sur le site de la commune ou au secrétariat de la mairie.

Brûlage à l'air libre des déchets verts : pratique interdite, dangereuse et très polluante

« Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre. »

IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES :

- Le compostage individuel
- La collecte en déchèterie
- Le broyage



DÈS QUE C'EST ÉTROIT, JE NE DÉPASSE PAS !

C'est le cas au niveau des chicanes installées sur plusieurs routes de la commune dans le but de faire **RALENTIR** les automobilistes.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ DU CODE DE LA ROUTE :

Les conducteurs qui souhaitent dépasser (ou qui croisent) un cycliste ou un cavalier doivent respecter une distance de sécurité de **1 m en agglomération et 1 m 50 hors agglomération** (Article R414-4).

Peine encourue en cas d'infraction : amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe, suspension et réduction de trois points du permis de conduire !

Concernant le **dépassement** ou le **croisement d'un animal** :

il **convient de ralentir** (Article R413-17), de ne pas klaxonner ou faire ronfler son moteur, de ne pas éblouir l'animal avec les feux de route.

De plus, **les cavaliers marchant à pied à côté de leur monture ne sont pas considérés comme des piétons et ne peuvent donc pas circuler sur le trottoir.**

Et dans tous les cas, restons courtois entre usagers de la route !

Une aide communale pour l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit d'électrification

Cette année la communauté de communes a reconduit la prime pour l'achat d'un vélo à assistance électrique neuf et ouvert la subvention pour l'achat **d'un kit d'électrification pour les vélos standards.**

Aux 200 € versés par Pévèle Carembault pour le vélo, la commune ajoutera 100 €, et 50 € en plus des 100 € maximum de Pévèle Carembault pour les kits, dans la limite des crédits alloués au budget 2023.

Conditions : Pour obtenir la subvention communale, votre dossier doit avoir été validé par la CCPC. (portail Pévèle Carembault)

Si c'est le cas, rapprochez-vous du secrétariat de la mairie.

Carnet

Naissances

Gabin FLEURY

né le 27/01/2023 chez Mme Margaux GROULEZ et M. Romain FLEURY

Jacques COLIN

né le 14/02/2023 chez Mme Morgane BOURGOIS et M. Dimitri COLIN

Louise DEFFONTAINES DECLERCK

née le 19/03/2023 chez Mme Anne-Caroline DEFFONTAINES et M. Guillaume DECLERCK

Mariages

Inès ASLOUM et Nicolas ALTOMARE, le 25/03/2023

Décès

Luc HER

Décédé le 17/02/2023 à 61 ans

Bérangère WICKE

Décédée le 27/02/2023 à 41 ans

Gisèle DELAMEYDE née LACQUEMENT

Décédée le 06/03/2023 à 97 ans

23 avril

Cérémonie en l'honneur des déportés bourghellois

1^{er} mai

Remise des médailles du travail et accueil des nouveaux habitants

06 mai

Bal folk de l'Amicale Laïque

08 mai

Commémoration de la victoire de 1945

03 juin

Représentation de la troupe *Pétille* en scène

11 juin

2^{ème} Ronde des Géants

13 juin

Atelier 0 déchet : « Création de produits ménagers »

17 juin

-Fête des parents
-Fête de la musique de l'Harmonie l'Avenir

24 juin

Fête de l'école et kermesse de l'Amicale laïque

14 juillet

Fête Nationale